

Dakar, le

2011

**MINISTERE DE LA FAMILLE ET
DES ORGANISATIONS FEMININES***Le Conseiller Technique n° 2**SD
A Dakar*

NOTE TECHNIQUE A L'ATTENTION DE MADAME LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA FAMILLE ET DES ORGANISATIONS FEMININES

Objet : compte rendu du séminaire sur le CDSMT

Grâce à l'appui de l'UNICEF, la direction de l'administration générale et de l'équipement du Ministère de la Famille et des Organisations Féminines a organisé du lundi 19 au vendredi 23 septembre 2011, à Royal Saly, **un atelier d'appui technique sur la budgétisation des programmes** communément appelé cadre de dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT). Un atelier dont les deux temps forts ont été:

- des explications théoriques du formateur, Monsieur Geoffroy Groleau, consultant ; et,
- des exercices de saisies de données dans la base de données créée à cet effet.

Si le premier jour a été pour Monsieur le consultant le moment de présenter le programme de l'atelier, il a aussi été l'occasion pour les différents participants de poser des questions de clarification sur certaines choses mal comprises. C'est ainsi, que le représentant du MEF a souligné un certain nombre d'incohérences dans la démarche car beaucoup d'ateliers ont eu lieu sans pour autant qu'il soit invité lui, qui est le point focal du Ministère de la Famille au Ministère des finances. Dans ce même ordre d'idées, « il a souligné le fait que la démarche adoptée par le MFOF devrait être partagée avec le point focal compte tenu des questions d'écoles. Dans le même sillage, il s'est demandé si le MFOF a commencé à élaborer un autre CDSMT en lieu et place de celui rédigé en 2008 du fait qu'il y a beaucoup d'éléments constatés dans le nouveau document qui ne figurent pas dans l'ancien. Selon son analyse, dans la démarche d'un CDSMT, les activités et actions peuvent être flexibles alors que les programmes et composantes n'obéissent à aucune règle de flexibilité sauf dans le cas d'un changement d'orientation à travers une nouvelle lettre de politique sectorielle ou de changement fondamental des missions des structures.

De même, il a signalé que l'ancien cadre de dépenses sectorielles élaboré par le ministère sous la coordination de Madame le Ministre d'Etat en 2008 a servi de référentiel pour tous les ministres qui se sont succédé à la tête du département et même ceux qui l'ont quitté ont accepté de s'adosser sur ce cadre d'où l'explication de la présentation et de la validation d'un CDSMT regroupant tous ces ministères. Et aussi, il est prévu l'intégration du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

A ce jour, le ministère de la Famille a déjà saisi dans le logiciel SIGFIP son CDSMT et son rapport préliminaire a été déposé lors de la conférence budgétaire de cette année. De plus, la synthèse du CDSMT du ministère qui doit être intégrée dans le CDSMT global (CDMT) a été transmise par le département au ministère des finances. En aucun cas, compte tenu des

dispositions du décret n°2009-85 du 30 janvier 2009 relatif à la préparation du budget de l'état, les nouveaux programmes et composantes ne peuvent être intégrés pour l'année 2012. Cependant, il est possible d'intégrer les nouvelles activités de ce nouveau CDSMT à partir de l'année 2013 ; de même pour la préservation de l'approche sectorielle, les programmes et composantes doivent être intégrés si possible dans l'ancien CDSMT. »

Par exemple, pour lui, le nouveau document (avec ses six programmes) devrait contenir les mêmes programmes que l'ancien (qui en avait cinq).

La suite de l'atelier s'est déroulée par un travail interactif malgré l'absence de certains responsables comme les équipes du PALAM, du point focal SIDA et surtout du directeur de l'administration générale et de l'équipement, seul capable de répondre aux différentes questions du représentant du Ministère des Finances. Une absence qui a également handicapé la saisie des données du programme 6 constitué de la DAGE et du CABINET.

Pour le reste du processus, deux (2) autres ateliers d'une semaine chacun sont prévus à partir du lundi 26 septembre courant.

Pour la deuxième semaine (du lundi 26 au vendredi 30 septembre), chaque programme passera une demi-journée avec l'équipe des consultants pour finaliser le travail déjà commencé.

Pour la troisième semaine (du lundi 02 au vendredi 07 octobre 2011), un atelier sera organisé avec l'ensemble des responsables des programmes pour le montage budgétaire des activités et la finalisation du document global du CDSMT du MFOF.

Profitant des dernières minutes de l'atelier, le représentant du cabinet a saisi l'occasion pour remercier au nom de Madame le Ministre d'Etat, Ministre de la Famille et des Organisations Féminines, l'UNICEF qui est un partenaire stratégique et le Ministère de l'Economie et des Finances de leur accompagnement régulier et de leur aide à épouser la démarche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) dont le CDSMT est un des outils clés de sa mise en œuvre.

Après évaluation du séminaire, les recommandations suivantes peuvent être retenues :

- 1) Provoquer une rencontre entre le sectoriel du MFOF au MEF, la DAGE et les directeurs nationaux du MFOF en l'absence des partenaires pour une étude comparative des deux documents afin de les fusionner en un seul en tenant compte de la démarche stabilisée de rédaction des CDSMT ;
- 2) Provoquer une rencontre tripartite intégrant les partenaires pour une harmonisation de la démarche adoptée avec la leur ;
- 3) Veiller au rattrapage du retard accusé par le programme 6 (cabinet et DAGE) par l'organisation de séances de saisie de données avant le jeudi 29 septembre courant, jour de sa séance de travail avec le consultant ;
- 4) Veiller à la présence effective des absents lors des prochaines sessions.

